



// Your Federation Informs You
// Votre Fédération vous informe!



ARTICLES 36.12 ET 36.13 JOURNÉES DE BULLETIN ET JOURNÉES INTERSEMESTRIELLES

Les enseignants de M-8 ont maintenant droit à une journée (ou deux demi-journées) de bulletin durant l'année scolaire et les enseignants 9-12 ont droit à deux journées intersemestrielles. Dernièrement, les parties se sont entendues pour dire que si l'école est fermée conformément à l'article 16 (a) ou (c) lors de l'une de ces journées (ou demi-journée si applicable), cette journée n'est pas perdue et doit être reprise à une date ultérieure pendant l'année scolaire.

JOURNÉE FAMILIALE VS BESOINS OPÉRATIONNELS

La FENB reçoit plusieurs questions concernant la journée familiale. D'abord, il faut se rappeler que cette journée est seulement offerte au personnel enseignant ayant un contrat B à temps plein.

Certaines journées familiales ont été refusées par les districts à cause du manque de suppléance. L'employeur a effectivement le droit de refuser d'accorder cette journée à une date précise s'il peut justifier que cela pourrait nuire aux besoins opérationnels. Nous conseillons au personnel enseignant de planifier et de demander cette journée bien à l'avance pour diminuer les chances de refus. Une fois la journée familiale approuvée par le district, elle ne peut pas être annulée.

POLITIQUE 322 (INCLUSION SCOLAIRE) VS 703 (MILIEU PROPICE À L'APPRENTISSAGE ET AU TRAVAIL)

La FENB a été mise au courant qu'il y avait une certaine confusion par rapport à l'application de la politique 322 et la politique 703. Certaines rumeurs vont même jusqu'à dire que la politique 322 a préséance sur la politique 703. Il est important de clarifier que les deux politiques ont la même importance et que ces deux politiques doivent être appliquées conjointement. Pour toute question ou préoccupation relatives à ces politiques, nous vous invitons à communiquer avec la Fédération au 1-888-679-7044.

PROCHAINES INFOLETTRES : LA FENB À LA RECHERCHE DE SUJETS

Afin de répondre aux questions fréquemment posées par nos membres et de vous tenir informés sur de nombreux sujets d'actualité, la FENB a l'intention de poursuivre l'envoi d'infolettre mensuelle l'année prochaine. Nous aimerions donc connaître les sujets qui vous intéressent et qui touchent de près le quotidien des enseignantes et enseignants du Nouveau-Brunswick. Nous vous encourageons à nous soumettre vos idées par courriel à l'adresse nbtff-fenb@nbtfffenb.ca.